

## L'adaptation est avant tout la période des rencontres...

... **d'une famille** qui arrive avec son enfant, ses attentes mais aussi ses questionnements, sa culture, son histoire...

... **avec un professionnel** et ses habitudes de travail, qui se doit d'être disponible et rassurant.

... **avec un enfant** qui est là, tous les sens en éveil dans cette nouvelle aventure riche de découvertes et aussi porteuse d'inquiétudes et d'émotions.

*« J'ai besoin que vous restiez avec moi le temps nécessaire pour que la confiance s'installe. »*

*« Mon doudou fait le lien avec la maison. Il me rassure. »*

*« J'ai déjà mes habitudes. Pensez à les transmettre. »*

*« J'ai besoin de mots et de répétitions pour bien comprendre la nouvelle organisation. »*

*« Lorsque vous venez me chercher, prenons le temps de se retrouver ! »*

*« Ne partez pas en cachette ! Le matin, j'ai besoin de temps pour vous dire au revoir. »*

*« J'ai besoin de souplesse ! » Si le temps d'accueil prévu n'est finalement pas adapté, nous le réajustons ! Restons joignables.*

Contacts utiles :

[monenfant.fr](http://monenfant.fr)  
[pajemploi.urssaf.fr](http://pajemploi.urssaf.fr)  
[caf.fr](http://caf.fr)

[msa.fr](http://msa.fr)

CDAS/PMI : [infosociale.finistere.fr](mailto:infosociale.finistere.fr)



## Parents,

vous recherchez un assistant maternel  
pour accueillir votre enfant ?

## Le Relais Petite Enfance

de votre secteur peut vous transmettre une liste  
et vous accompagner dans vos démarches.



Relais Petite Enfance  
à la Maison de la Petite Enfance  
67, rue Laënnec  
29100 Douarnenez  
Tél : 02 98 58 96 35 (tapez 2) / 06 29 57 50 55  
Courriel : [rpe@douarnenez-communaute.fr](mailto:rpe@douarnenez-communaute.fr)

## Qu'est-ce qu'un assistant maternel ?

Un assistant maternel est un **professionnel de la petite enfance** qui accueille principalement des enfants de 0 à 6 ans durant la journée ou avant et après l'école. Il exerce à son domicile ou au sein d'une maison d'assistants maternels (MAM).

Il peut être soit **salarié** du parent soit salarié d'une crèche familiale.

Suite à une évaluation du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et à une **formation obligatoire**, le Conseil départemental lui délivre un **agrément**.

Il accueille les enfants en veillant à leur **sécurité**, en favorisant leur **éveil** et leur **développement** dans un souci de **co-éducation** avec les parents.

**Le premier contact par téléphone**, vous permettra d'exprimer **vos besoins** d'accueil (jours, horaires, vacances) et de connaître **la disponibilité** de l'assistant maternel.

**Le premier rendez-vous** sera le moment de **faire connaissance**.

L'entretien avec l'assistant maternel se déroulera sur le lieu d'accueil de votre enfant. Vous aurez la possibilité de rencontrer plusieurs professionnels.

Le parcours de l'assistant maternel, formation, projet d'accueil

La proximité géographique

Les horaires adaptés à vos besoins

La journée type chez l'assistant maternel

Voici quelques pistes d'échanges pour vous aider à préparer cette rencontre.

Le nombre d'enfants accueillis

Le temps de la séparation, les retrouvailles

Les besoins spécifiques (allergie, maladie chronique, handicap...)

Les animaux, le tabac

Le matériel de puériculture

Le sommeil, le repas, le temps d'activité

Les activités proposées

Le doudou

L'autonomie de l'enfant

L'accueil pendant la maladie



Les personnes que votre enfant rencontrera

La tétine

Les espaces intérieurs : où l'enfant joue, dort, mange, sera changé

Les écrans

Les valeurs

Les limites

Les sorties

Vous avez trouvé l'assistant maternel qui accueillera votre enfant. Par correction, **n'oubliez pas de prévenir** les assistants maternels non retenus.

Avant le début de l'accueil de votre enfant, il s'agira :

- de vous renseigner sur **vos droits et devoirs d'employeur** ;
- d'élaborer le **projet** d'accueil de votre enfant ;
- de remplir le **contrat** de travail (qui ne sera daté et signé qu'au premier jour d'accueil de votre enfant) ;
- d'organiser la période **d'adaptation**.

**Le Relais Petite Enfance peut vous accompagner dans toutes ces démarches.**